



CHSCT Basse-Normandie

réunion du 11 septembre 2018

1. Consultation sur des principes organisationnels des activités d'appui gestion en plateformes et en agences

Un socle commun pour les plateformes avec des activités autour des prestations, une partie du 39.49 (pour les personnes non identifiées par agence) des sujets traitant de la formation et autres activités dont il reste à voir ce qui pourrait être pris en charge par les plateformes

Retour du 39.49 pour les questions d'indemnisation et le suivi en renforcé. Le DE s'identifie avec son numéro identifiant et, en fonction de la question qu'il souhaite poser (indemnisation ou placement), il est alors orienté vers son site si la question traite de l'indemnisation ou du GPF en renforcé pour prise en charge. Déploiement prévu début décembre 2018. L'activité téléphone est **télétravaillable**. Les permanences téléphoniques sont à assurer aussi lors des pauses méridiennes.

Mise en place de **MEVO** qui permettra au DE de laisser son message si le conseiller n'est pas disponible. Ce message sera récupéré et transmis via mail net. La Direction préconise d'installer cette activité 39.49 dans un bureau fermé. Le CHSCT demande qu'un point soit réalisé sur les casques en agence.

Quid des situations dégradées, c'est-à-dire quand le nombre d'agents notamment en indemnisation sera insuffisant pour assurer cette activité ? La Direction dit que la mutualisation sera possible entre les sites. Le SNU fait constater que trop de sites sont déjà en difficulté sur l'indemnisation, ce qui rend la mutualisation très compliquée, les indicateurs étant chaque semaine pointés du doigt par la Direction !

Activités d'appui : Disparition prochaine des PAG. Les activités d'appui seront à répartir sur l'ensemble des agents, ELD y compris, d'ici la fin de l'année. Chaque site devra faire un diagnostic sur ses activités d'appui. Les agents en poste sur des activités d'appui gestion vont suivre des formations d'accompagnement pour prendre en charge d'autres activités. Les postes libérés par nos collègues d'appui gestion ne seront pas remplacés.

CONSULTATION : A l'unanimité, le CHSCT vote CONTRE car ce projet entraîne une dégradation des conditions de travail de nos collègues. Avec le retour du 39.49 en agence c'est une activité encore supplémentaire pour nos collègues dans un contexte déjà contraint par les outils, les tâches, l'effectif GDD insuffisant, et des espaces de travail inadaptés. Avec la suppression des PAG, ce sont des activités supplémentaires pour l'ensemble des agents, la mobilité professionnelle forcée des agents concernés et la suppression de postes.

2. Aménagement de 2 salles de formation au niveau 2 sur la DR Caen

Réaménagement de ces salles pour qu'elles deviennent 100% « CAMPUS ». 1 salle plus grande avec des PC en périphérie, des tables amovibles, des espaces d'apprentissage plus conviviales pour faciliter le partage des enseignements. Ces travaux sont financés dans le cadre d'une enveloppe budgétaire CAMPUS.

3. Sites de l'Aigle, Argentan et Alençon

L'Aigle : modification du bureau 10 : agrandissement afin d'aménager un bureau pour l'ELD. Le CHSCT fait également remarquer que l'éclairage extérieur est insuffisant et que la toiture est en

mauvaise état. La Direction nous informe que la communauté de communes n'a pas le budget permettant la réparation du toit. Pas de projet de relogement pour le moment

Argentan : Revoir la ventilation et effectuer des mesures d'air. Des difficultés respiratoires sont constatées pour de nombreux agents du site. Peut-être cela est-il dû au changement de chauffage ?

Alençon : Demande de vitrophanie sur la salle de détente. Revoir le SAS d'entrée encombré et sale. Revoir et améliorer la signalétique. Suite à l'inondation d'il y a quelques mois, la Direction va demander une expertise sur l'évacuation des eaux pluviales. Chaleur trop importante dans les bureaux en mai dernier.

Dans le cadre de la qualité de vie au travail de nombreux temps d'échanges sont mis en place régulièrement depuis plusieurs mois et pas toujours en présence d'un membre ELD.

4. Point sur les accidents du travail (AT), accidents de trajets, absentéisme et arrêts maladie

Augmentation des accidents du travail de type risques externes (malaises) sur ces 6 derniers mois. Un travail national puis décliné sur les régions est réalisé sur les arrêts de travail de moins de 3 jours. Ce travail est une analyse fine par site, par nombre de jours et par fréquence. En effet, il est constaté que 50% des arrêts sont d'une durée de 1 à 3 jours. Cette analyse pourrait permettre de mieux appréhender les causes pour la mise en place d'actions de prévention.

Catherine Fournigault présente aux membres du CHSCT l'outil construit par le national. Les éléments d'analyse pourraient être partagés en groupe pluridisciplinaire.

5. Fiches RPS et fiches incivilités

Point sur la Fiche RPS collective d'Avranches pour demander à la Direction de trouver rapidement une solution à l'effectif GDD d'Avranches. Après avoir travaillé plusieurs mois sur l'organisation, les priorités et les fiches auto contrôles, ils font face à une activité surdimensionnée pour le nombre d'agents, (4 conseillers dont 2 agents à temps partiel). L'ARC indemnisation n'étant possible que 2 matinées par semaine, ce sont les agents placement qui à l'accueil doivent faire face au mécontentement et à l'agressivité des usagers.

La Direction indique qu'Annie Martin-Vitart (DTD) a pris contact avec la DAPE d'Avranches.

Le CHSCT indique à la Direction que de nombreux sites sont en difficulté sur l'indemnisation et par conséquent la mutualisation est très compliquée. La trajectoire GDD ne reflète pas du tout le travail réel.

Point sur les fiches incivilités : 119 événements recensés avec une hausse pour Falaise et Avranches

6. Le télé Travail

478 agents en télétravail dont 55 encadrants. Les psychologues peuvent être en télétravail si les activités sont télétravaillables.

Les agents qui ont eu un refus sur leur demande de télétravail peuvent faire une demande de recours auprès de leur N+1. Toutes les informations sont consultables sur le guide « Télétravail ».

Cette modalité de travail a été mise en place dans la cadre de l'accord QVT. Il est très apprécié par les agents.

Attention : Les extincteurs sont à considérer comme un équipement indispensable à prendre chez soi. Ne pas les laisser sur site.

Vos représentantes SNU au CHSCT :
Marie-Noëlle EUDES et Marie SEILLIER